



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT  
CANTON DE LA TREMBLADE  
COMMUNE D'ÉTAULES

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :  
Présents : 15  
En exercice : 17  
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **JEUDI 9 NOVEMBRE**  
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,  
sous la présidence de **Vincent BARRAUD**, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **02 novembre 2023**

**Présents :**

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ~~ETIENNE Jean~~, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel,  
BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques,  
AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE  
Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

**Absents :** AUDEBERT Délizia, ETIENNE Jean

**Absents ayant donné pouvoir :** /

**Secrétaire de séance :**

MOTARD Daniel

**DE 084-2023-11-008 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE  
PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Le maire indique au conseil municipal que le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) peut subventionner pour partie l'acquisition du matériel de protection individuelle des gardes champêtres. A ce titre une subvention pourrait être obtenue pour le renouvellement du gilet pare-balle et l'acquisition d'une caméra piéton.

Aussi il propose au conseil municipal de solliciter l'Etat au titre du FIPD pour :

- acquisition d'un gilet pare-balles (d'un montant d'environ 618.14€) montant forfaitaire sollicité : **250 €**
- acquisition d'une caméra piéton : montant sollicité : 50% du coût d'acquisition dans la limite de 200€ soit subvention sollicitée de **188,40 €** (50% de 376,80€)

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR,*

*➤ SOLLICITE l'Etat au titre du FIPD pour l'acquisition d'un gilet pare-balle à hauteur de 250 € et pour  
l'acquisition d'une caméra piéton à hauteur de 188,40 €,*

*➤ AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à intervenir*



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

| DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE                        |                           |
|---|---------------------------|
| Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°  | 017-211701552-2023.....   |
| Date de l'accusé de réception préfecture              |                           |
| Délibération affichée le                              | mercredi 15 novembre 2023 |
| Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD |                           |

**Hôtel de Ville**

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42

mairie@ville-etaules17.fr ■ [www.mairie-etaules.fr](http://www.mairie-etaules.fr)